

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2020 -2021

A remettre avant le **3 octobre 2020**

Lors de la Journée des Associations de Fontaine Le Comte (5 septembre 2020) ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de Fontaine Le Comte ou à poster ou déposer à Mme Gaëlle Dudognon – 73 rue Antoine de St Exupéry – 86240 Fontaine Le Comte

Documents à joindre : - La demande d'adhésion dûment complétée et signée ; - Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse ; - le paiement complet (même si règlement en plusieurs fois) ; - Une attestation d'assurance responsabilité civile

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____ Sexe : _

Adresse : _____

Code postal : __ ____ Commune : _____

Téléphone domicile : ____-____-____ Téléphone portable : ____-____-____

Adresse mail : _____

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

TOUTE CORRESPONDANCE SE FERA PAR MAIL ou SMS, MERCI DE NOUS INDIQUER UNE ADRESSE MAIL ET UN N° DE PORTABLE VALIDES

Représentant légal de l'enfant mineur (résidant à la même adresse)

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Téléphone portable : ____-____-____

Adresse mail : _____

Second représentant légal de l'enfant (le cas échéant)

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Téléphone portable : ____-____-____


Adresse : _____

Code postal : __ ____ Commune : _____

Adresse mail : _____

HORAIRES ET TARIFS DES COURS

 Adhésion Annuelle/élève à l'ordre de « Studio Font'Danza » : **20 EUR**

 Règlement des cours à l'ordre des « JAD » (chèques, chèques sport, chèques vacances et chèques Déclit) :

- 1 cours d'une heure et moins/semaine : **55 EUR/trimestre (165 EUR/an)** - 1 cours de plus d'une heure/semaine : **60 EUR/trimestre (180 EUR/an)**

Un cours supplémentaire/semaine : **60 EUR/an**

Deux cours supplémentaires ou plus / semaine : **120 EUR/an**

Réduction Famille : frais d'adhésion de **10 EUR/élève** d'une même famille

Affiliation JAD : **possibilité de prendre des cours sur EDAC, JAD St Benoit et JAD Mignaloux pour 60 EUR/cours et 15 EUR d'adhésion**

Cours Proposés	Professeur	Jours	Horaire	Cours Souhaité(s)
Modern Jazz Eveil (dès 4 ans)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 15h30 à 16h15	
Modern Jazz Initiation (6 - 8 ans selon niveau)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 14h15 à 15h15	
Modern Jazz Élémentaire (8 - 11 ans selon niveau)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 16h15 à 17h15	
Modern Jazz Intermédiaire (10 - 14 ans selon niveau)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 17h15 à 18h30	
New : Classique Débutant - Intermédiaire (à partir de 8 ans)	Karine Brigeon	Vendredi	De 17h30 à 18h30	
New : Classique Moyen (à partir de 11 ans)	Karine Brigeon	Vendredi	De 18h30 à 19h45	
Changement horaire : Modern Jazz Moyen	Karine Brigeon	Vendredi	De 19h45 à 21h15	
Hip Hop – Débutant 1er niveau (à partir de 7 ans)*	Tanya Brigeon	Jeudi	De 16h15 à 17h00	
Hip Hop – Débutants niveau 2	Tanya Brigeon	Jeudi	De 17h15 à 18h15	
Hip Hop Élémentaire	Tanya Brigeon	Jeudi	De 18h15 à 19h15	
Hip Hop Moyen et Avancé	Tanya Brigeon	Jeudi	De 19h15 à 20h15	

* Possibilité de prise en charge à la sortie de l'école de Fontaine le Comte à 16h00 par Tanya (sous réserve du nombre d'inscrits)

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT
À compléter obligatoirement pour les adhérents mineurs

Je soussigné, représentant légal de l'adhérent(e) :

- M'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie de la salle dès la fin de son cours, soit à mandater une personne à cet effet (*)
- En cas d'impossibilité, j'autorise mon enfant à regagner seul son domicile et je décharge l'association Studio Font'Danza ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont mon enfant pourrait être victime de son propre fait ou du fait d'un tiers durant le trajet (*)

(*) Cocher la ou les cases correspondantes

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (fixe ou animée)

Je soussigné, adhérent majeur ou représentant(s) légal(aux) de l'adhérent mineur, autorise expressément l'association Studio Font'Danza à réaliser ou faire réaliser des images fixes ou animées lors de reportages internes, de portes ouvertes ou de spectacles pour les usages ci-après en lien avec l'association : article de presse ; exposition ; publications électroniques ; DVD et photos du spectacle ; projection publique ; publicité ; calendrier. Les images pourront être exploitées directement par l'association ou par l'intermédiaire d'un tiers.

La présente autorisation est accordée pour la durée de la saison de danse en cours (du 01/09 au 31/08 de l'année suivante).

L'association Studio Font'Danza s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION
SAISON 2020 -2021

ARTICLE 1 : L'association Studio Font'Danza est une association régie par la loi de 1901 relative aux associations sans but lucratif. Elle a pour objet l'enseignement, la pratique et la diffusion de la danse Modern'Jazz et Hip-Hop, ainsi que la création chorégraphique.

ARTICLE 2 : Les membres du bureau sont bénévoles. Ils sont élus lors de l'assemblée générale annuelle parmi les adhérents à l'association ou parmi leurs représentants légaux.

ARTICLE 3 : L'association emploie des professeurs salariés, titulaires du brevet d'Etat ou équivalent. Ceux-ci s'engagent à être ponctuels et à prévenir en cas d'absence aux cours. L'Association est partenaire de l'Association des Jeunes Amis de la Danse qui emploie les mêmes professeurs. Ce partenariat s'étend également à des stages qui pourront être communs, aux Cartes Blanches des JAD et autres activités qui pourront être proposés aux élèves de Studio Font'Danza ainsi qu'à son pôle costume.

ARTICLE 4 : Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leur cotisation. Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en prévenir le bureau ou le professeur. Les cours sont assurés normalement hors vacances scolaires : les cours éventuellement annulés, au-delà d'un seul cours dans l'année, seront reprogrammés prioritairement pendant les vacances scolaires en accord avec les élèves, sauf pour le mois de juin, où les professeurs sont très sollicités par les répétitions des spectacles des autres associations.

ARTICLE 5 : Le contenu, l'organisation et l'animation du cours est de l'entière responsabilité des professeurs ; ils seront adaptés au niveau de chacun. Les cours « adultes » sont ouverts aux parents ou représentants légaux des élèves ou autres personnes extérieures.

ARTICLE 6 : Les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants mineurs sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est effectivement présent. Jusqu'à l'arrivée de celui-ci, les parents doivent assurer la surveillance.

ARTICLE 7 : La prise en charge des élèves par l'association et le professeur s'achève à la fin du cours.

ARTICLE 8 : Le montant des cotisations est fixé chaque année par le bureau. Le règlement s'effectuera à l'inscription et peut être fractionné par trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité au cours de l'année, sauf cas exceptionnel (raison médicale, déménagement, etc.).

ARTICLE 9 : Les élèves qui ont assisté régulièrement aux cours, s'engagent à participer au traditionnel spectacle de fin d'année. Une participation à l'achat de costumes et/ou accessoires pourra, le cas échéant, être demandée à la libre appréciation des professeurs.

ARTICLE 10 : Les parents ou représentants légaux des élèves autorisent le professeur à prévenir directement les secours en cas d'accident le nécessitant.

ARTICLE 11 : Lors des cours et manifestations organisées par l'association ou en lien avec l'association, les adhérents s'engagent à entretenir de bonnes relations avec les autres adhérents, les professeurs, les représentants de l'association et toute autre personne présente, ainsi qu'à veiller au maintien en bon état des locaux et biens mis à disposition.

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association pour la saison de danse en cours et en accepter sans réserve les dispositions.

Fait à _____ Date : __/__/____

Signature de l'adhérent majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux)